

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 26 (1888)
Heft: 47

Artikel: L'introducteur des ambassadeurs
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-190651>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

L'introducteur des ambassadeurs.

Bien peu de personnes, croyons-nous, savent en quoi consiste, en France, cet emploi relativement important ; bien peu aussi ont une notion précise du rôle que joue dans les relations internationales le fameux *protocole diplomatique*, qui comporte, dans l'organisation du ministère des affaires étrangères, un bureau spécial, équivalant à une sous-direction, avec cette différence que son chef, l'introducteur des ambassadeurs, ne relève d'aucune direction et travaille directement avec le ministre.

L'introducteur des ambassadeurs, nous dit *l'Illustration*, a des attributions doubles. D'une part, il est chargé du cérémonial des réceptions des chefs de missions et du corps diplomatique étrangers, ainsi que de la présentation des étrangers, et, en général, de toutes les audiences diplomatiques. D'autre part, il dirige, au ministère, le bureau du protocole, duquel relève, au point de vue extérieur, tout ce qui est étiquette ou préséance.

Dès qu'un nouvel ambassadeur arrive et que le jour de la présentation de ses lettres de créance en audience solennelle est fixé, l'introducteur des ambassadeurs se rend auprès de lui, reçoit communication de l'allocation qu'il compte adresser au président de la République et la transmet à ce dernier, afin qu'il puisse préparer sa réponse.

Le jour de l'audience venu, il monte, en grand uniforme, dans une voiture de la présidence et va chercher, en cérémonie, l'ambassadeur chez lui, pour le conduire, sans escorte et dans ce même équipage, au palais de l'Élysée. Puis, après la réception, il le reconduit à son hôtel, de la même façon.

Tout le monde, à Paris, a pu voir cela. Mais ce qui est moins connu, c'est qu'au *ricevimento* que donne l'ambassadeur quelques jours après la prise de possession de son poste, et où il reçoit, non-seulement les

membres du corps diplomatique et les personnages officiels, mais encore les personnes marquantes de la société qui désirent lui être présentées, l'introducteur des ambassadeurs se tient généralement auprès de lui pour lui nommer les gens au fur et à mesure qu'ils défilent. Il faut donc savoir son monde sur le bout du doigt pour remplir ces fonctions.

Lorsqu'un étranger de distinction, de passage à Paris, veut être présenté au président ou au ministre des affaires étrangères, c'est à l'introducteur des ambassadeurs que le représentant de son pays s'adresse.

Le bureau du *protocole* est l'arche sainte de l'étiquette. On y conserve précieusement dans des recueils classés avec soin, l'ordre des préséances diplomatiques dans toutes les circonstances imaginables, depuis le rang que doivent occuper entre eux les noms des plénipotentiaires des différentes puissances contractantes dans l'instrument d'un traité, jusqu'à la place, à table, du troisième secrétaire ou de l'attaché libre de la République de Saint-Marin.

C'est là que sont rédigées, d'après des modèles invariables, mais aussi nombreux que les cas qui peuvent se présenter, les lettres de notifications aux souverains ou aux gouvernements étrangers. Ainsi, lorsque M. Carnot a informé les puissances de son élévation à la présidence de la République, la lettre est partie du protocole et non du cabinet du président.

Il y a des formules toutes spéciales à l'adresse des souverains orientaux : le Sultan, le Shah de Perse, l'Empereur de la Chine, etc. Le style en est imagé à la manière arabe, complimenteur, ampoulé, louangeur à l'excès et, en somme, tout à fait comique. Mais il faut cela pour être compris dans ces pays-là, et pour plaire à ces autocrates.

Mais le plus piquant pour les profanes, c'est la collection de toutes les formules de politesse à employer en tête et à la fin des dépêches dans

la correspondance diplomatique courante.

Il y a d'abord le ministre français, à qui on donne du *Monsieur le ministre et cher collègue*, en commençant, et que l'on prie, en terminant, d'agréer l'assurance de votre *plus haute considération*.

Le ministre d'une puissance amie, auquel on octroie en plus de l'*Excellence*.

L'ambassadeur français, en pays étranger, auquel on écrit : *Monsieur l'ambassadeur*, en vedette, c'est-à-dire sur une ligne séparée, et *Agréez l'assurance de ma très haute considération*.

L'ambassadeur étranger à Paris, auquel le ministre des affaires étrangères écrit de la même façon, en y ajoutant le titre d'*Excellence*, et en finissant par *Veillez agréer*, etc.

Les ministres plénipotentiaires, chargés d'affaires, conseillers d'ambassade, premiers, seconds et troisièmes secrétaires, auxquels le ministre écrit *Monsieur* tout court, en vedette ou sur la même ligne que le texte ; et *Agréez* ou *Recevez l'assurance de ma haute considération, de ma considération la plus distinguée, très distinguée, ou distinguée* tout court, selon leur grade.

Enfin, les simples attachés libres, auxquels le ministre se contente d'adresser cette formule : *Recevez l'assurance de ma parfaite considération*, ce qui, en style diplomatique, est le dernier degré du mépris.

L'attaché libre est tenu de se dire *le très humble et très obéissant serviteur* du ministre des affaires étrangères lorsqu'il lui écrit.

Le titre d'*Excellence*, qui n'existe plus en France, est cependant encore employé fréquemment par les agents français lorsqu'ils s'adressent au ministre des affaires étrangères. Affaire d'habitude.

Dans le monde de la presse, on prétend généralement que, dans une polémique, un journaliste doit toujours avoir le dernier mot. Nous pensons, au contraire, qu'il y a des circonstances où il faut savoir se taire,